

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE

Arrêté du 28 août 2023 modifiant le nombre de postes offerts aux concours externe et interne pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale du ministère de la culture - métiers du bois, spécialité ébéniste

NOR : MICB2319428A

Par arrêté de la ministre de la culture en date du 28 août 2023, le nombre de postes offerts aux concours externe et interne pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale du ministère de la culture - métiers du bois, spécialité ébéniste, ouverts par arrêté du 24 avril 2023 autorisant, au titre de l'année 2023, l'ouverture d'un concours externe et d'un concours interne pour l'accès au corps de technicien d'art de classe normale du ministère de la culture - métiers du bois, spécialité ébéniste, est modifié comme suit :

Le nombre total de postes offerts à ces concours est fixé à 5. Ils sont répartis de la manière suivante :

- concours externe : 3 postes ;
- concours interne : 2 postes.